

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
communautaire en date du 2 mars 2020

Le Président,  
Fabrice Michelet



# Mellois

en POITOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU MELLOIS EN POITOU

### **Livre 1.7. : Rapport de présentation**

### **Indicateurs de suivi des effets du SCoT sur l'environnement**

Préfecture des Deux-Sèvres

13 MARS 2020

Dossier approuvé par le conseil  
communautaire le 2 mars 2020

## SCoT du Mellois en Poitou

Date de prescription du SCoT : 26 janvier 2012

Date d'arrêt du SCoT : 8 juillet 2019

Date d'approbation du SCoT : 2 mars 2020

Ce document a été réalisé par la Communauté de communes Mellois en Poitou, assistée par :



et grâce au concours financier de :



# Préambule

L'article R.141-2 du code de l'urbanisme indique que le rapport de présentation « définit, les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L.143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

De plus, l'article L.143-28 précise que « six ans au plus après délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L.143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L.104-6. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc ».

L'ensemble des indicateurs de suivi du SCoT démarrent au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Thèmes	Orientations du SCoT	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Valeur cible	Périodicité	Source
Paysage	Requalifier les paysages du bâti	Amélioration et restructuration des espaces publics	Opérations de réhabilitation de bourgs	Nombre de communes qui ont engagé une réhabilitation de leur bourg	2	Supérieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	Communauté de Communes/Communes
		Protection du patrimoine paysager	Eléments du petit patrimoine et éléments remarquables du paysage protégés au titre de la Loi Paysage (Art. L151-19 du CU)	Surface de L151-19 des PLU existants	A calculer par rapport aux PLU existants	Supérieur à la valeur T0	Tous les 3 ans	Documents d'urbanisme
Risques	Protéger la population et les biens des risques et proposer un développement pérenne	Limiter le risque inondation	Superficie des zones protégeant la population des risques (PPRi, PAPI, PPRmt, connaissance locale...)	Données SIG reprenant les zones protégeant la population des risques	A calculer	Supérieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	DDT/Communauté de Communes

Thèmes	Orientations du SCoT	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Valeur cible	Périodicité	Source
Biodiversité	Préserver l'armature paysagère naturelle et agricole	Préservation des espaces naturels et agricoles	Superficie des espaces naturels et agricoles	Corine land cover (ou équivalent OCSGE)	CLC= 332 583 ha	Objectif en attente du DOO	Tous les 6 ans	Corine Land Cover (ou équivalent OCSGE)
	Pérenniser les espaces naturels et agricoles et renforcer leurs vocations (économiques, écologiques, paysagères, récréatives, climatiques)		Superficie des espaces naturels et agricoles artificialisés pour l'habitat et l'économie	A calculer avec les zonages des PLU(i)	0	55 ha pour l'économie 140 ha pour l'habitat	Tous les 3 ans	Documents d'urbanisme
	Préserver la Trame Verte et Bleue du territoire		Superficie des réservoirs de biodiversité traduits dans les documents d'urbanisme	Couche SIG de la TVB du SCoT, comparée à ce qui a été traduit réglementairement dans les PLU(i)	Superficie des réservoirs de biodiversité de la TVB du SCoT : 154 945 ha	Superficie des réservoirs de biodiversité à plus ou moins un pourcentage	Tous les 3 ans	Documents d'urbanisme
			Surface de zones humides réellement protégées dans les documents d'urbanisme	Couche SIG des zones humides du SCoT, comparée à ce qui a été traduit réglementairement dans les PLU(i)	Superficie des zones humides de la TVB du SCoT : 6718,12ha	Superficie des zones humides égale ou supérieure à celle du SCoT	Tous les 3 ans	Documents d'urbanisme

			Superficie consommée sur les réservoirs de biodiversité	Valeur T0 : Parcelles construites de BD Topo au sein des réservoirs de biodiversité du SCoT/Valeur cible : Parcelles construites en plus (exceptée extension de construction existante) au sein des réservoirs de biodiversité du SCoT	0	0 ha en comptant la compensation	Tous les 3 ans	Communauté de Communes
			Surface d'EBC et d'espaces naturels protégés au titre de la Loi Paysage	Surface d'EBC et L151-23 des PLU existants	A calculer par rapport au PLU existant	Supérieure à la valeur T0	Tous les 3 ans	Documents d'urbanisme

Thèmes	Orientations du SCoT	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Valeur cible	Périodicité	Source
Ressource en eau	Préserver et sécuriser la ressource en eau	Protection de la ressource	Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines	critère SIEAG et SIELB	Etat initial du SCoT (voir carte de l'état global des cours d'eau)	Bon état global des eaux	Tous les 3 ans	SAGE et Agence de l'eau
		Eau potable	Capacité du territoire à subvenir aux besoins en eau potable des nouveaux habitants	Valeur T0 : Somme des autorisations de prélèvements annuels des captages (en m3) Valeur cible : calculée en fonction de la consommation d'eau potable et de la future population du SCoT : consommation d'eau potable T0 X nombre d'habitants du SCoT cible			Tous les 6 ans	Communauté de Communes/syndicats d'eau potable
			Consommation d'eau potable par habitant	Donnée syndicats		Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	Communauté de Communes/syndicats d'eau potable
			Indice linéaire de fuite	Donnée syndicats		Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	Communauté de Communes/syndicats d'eau potable

		Assainissement des effluents	Capacité du territoire à accueillir les effluents des nouveaux habitants	Valeur T0 : Somme des capacités nominales des stations d'épuration (en Equivalent-Habitants) Valeur cible : calculée de manière à proposer le même niveau de service épuratoire à la future population du SCoT : (capacité épuratoire T0 / nombre d'habitants du SCoT T0) X nombre d'habitants du SCoT cible	31 653 EH		Tous les 6 ans	Portail d'informations sur l'assainissement communal / Communauté de Communes
			Nombre de stations d'épuration non conformes en équipement et/ou en performance	Données sur le Portail d'information sur l'assainissement communal	-	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	Portail d'informations sur l'assainissement communal / Communauté de Communes
			Pourcentage de conformité des installations d'assainissement individuel	Données SPANC	Environ 50%	Au moins égale à la valeur T0	Tous les 6 ans	SPANC
			Nombre d'installations d'assainissement individuel non conformes faisant l'objet de travaux de mise en conformité	Données SPANC		Supérieur à la valeur T0	Tous les 6 ans	SPANC

Thèmes	Orientations du SCoT	Objectifs	Indicateurs	Méthode de mesure	Etat 0	Valeur cible	Périodicité	Source		
Changement climatique	Prendre en compte le phénomène de changement climatique et la raréfaction des ressources énergétiques fossiles	Limitation des consommations	Consommation globale d'énergie sur le territoire	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET		
			Consommation énergétique lié au secteur des transports	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET		
			Consommation énergétique lié au secteur de l'habitat	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET		
			Consommation énergétique lié au secteur de l'agriculture	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET		
			Nombre d'opérations de réhabilitation des bâtiments publics réalisés	Données communes	A demander aux communes	Supérieure à la valeur T0	Tous les ans	Communes		
		Développement des énergies renouvelables	Nombre de chaufferies-bois installées (collective, privée > 50kWc ou industrielle) et puissance totale installée	Données AREC	40 pour 36 131 kw th	Supérieure à T0	Tous les 6 ans	AREC et Communes		
			Nombre d'installations solaires (PV)	Données AREC	291 installations pour 4387 kWc	Supérieure à T0	Tous les 6 ans	AREC et Communes		
			Nombre d'unités de méthanisation installées	Données AREC	13 (8 électrique, 5 thermique)	Supérieure à T0	Tous les 6 ans	AREC et Communes		
			Limitier le réchauffement climatique	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET		
					Emissions de GES totales du territoire (tout secteur confondu)	Données PCAET	A calculer dans le PCAET	Inférieure à la valeur T0	Tous les 6 ans	PCAET



[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)